COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2026
Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8
Votants : 9

Délibération N° DEL2026 - 32 : Sinistre Chalet du SELA – Achat d'une caravane

L'an deux mille vingt-six et le 26 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOUD, Maire.

Étaient présents : Christian PICHOUD, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louise, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, Didier VEYRAT, Chloé GARNOT,
Étaient absents et excusés : Jeanne MOUNAUT, Christelle MAYET, Cédric DUSSERT
Pouvoirs : Jeanne MOUNAUT donne pouvoir à Jean Patrick OUGIER
Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chalet d'alpage du SELA a été détruit par une avalanche survenue le 20 février 2026. Ce bâtiment permettait notamment d'assurer l'hébergement du berger pendant la période d'estive.

Une déclaration de sinistre a été faite à notre assureur et l'expert missionné a visité les lieux le 13 mai et constate la destruction totale. Il a autorisé les travaux d'évacuation selon le devis de l'entreprise FIAT en date du 11 mai 2026 pour un montant de 8 760.00 €. Les travaux seront exécutés début juin pour le nettoyage complet du site et le tri des matériaux avant dépôt en décharge.

Compte tenu des délais nécessaires à la reconstruction du chalet, celui-ci ne pourra pas être opérationnel pour la saison estivale 2026.

Afin de permettre le maintien de l'activité pastorale dans de bonnes conditions et d'assurer la présence du berger sur l'alpage durant l'été, il apparaît nécessaire de mettre en place une solution d'hébergement provisoire jusqu'à la reconstruction du chalet d'alpage du SELA.

À cette fin, il est proposé d'acquérir une caravane d'occasion adaptée à cet usage temporaire.

Le bien concerné est une caravane d'occasion de marque HOBBY, proposée à la vente par M. et Mme REITANO Manon et Julien, demeurant 124 Rue Cote Maçon 01470 BRIORD pour un montant de 6 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

- **D'AUTORISE**R l'acquisition d'une caravane d'occasion destinée à l'hébergement temporaire du berger dans l'attente de la reconstruction du chalet d'alpage du SELA.

- **D'ACQUERIR** la caravane d'occasion de marque HOBBY, proposée à la vente par M. et Mme REITANO Manon et Julien, demeurant 124 Rue Cote Maçon 01470 BRIORD pour un montant de 6 800 €.

- **DE PRECISER** que cette dépense sera imputée au budget principal de l'exercice 2026.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention :0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOUD

MAIRIE de FRENEY D'OISANS 38 (Isère)

Le secrétaire de séance
Jean Patrick OUGIER